

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT**

Direction des Routes
et des Transports

Affaire suivie par :
JC ZUCCARO
Ref. : JCZMG/07-013

Madame

Versailles le

26 JAN 2007

Madame,

Par lettre du 24 novembre dernier vous avez bien voulu appeler l'attention de M. PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer sur la dangerosité d'un virage de la RD 13 sur la commune de Maurepas où a eu lieu un accident mortel ce même jour, en proposant l'installation d'un panneau d'information pour signaler le danger.

Je vous informe que, d'ores et déjà, les mesures suivantes pour améliorer la sécurité de cette section de RD 13 entre Maurepas et « les Mousseaux » (sur la commune de Jouars-Pontchartrain), ont été décidées :

- réduction de la vitesse à 50 Km/h dans le virage où s'est produit l'accident mortel et à 70 Km sur l'ensemble de la section de la RD 13 entre Maurepas et « les Mousseaux » (commune de Jouars-Pontchartrain),
- renforcement de la signalisation verticale dans tous les virages avec des panneaux J4 (chevrons) rétro réfléchissants,
- réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de la section de la RD 13 et mise en place d'un enduit spécial haute adhérence dans le virage en cause (au printemps prochain et dès que les conditions climatiques le permettront),
- renforcement de la signalisation horizontale (après réfection de la couche de roulement) et mise en place de plots rétro réfléchissants en axe.

Enfin je vous précise que le panneau d'information que vous avez proposé d'installer ne correspond pas à un panneau réglementaire agréé par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et j'ai donc le regret de ne pas pouvoir donner suite, sur ce point, à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages

Pour le Président du Conseil Général
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL